



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-765-045

Déposé le : 08.04.14

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Motion - Centres commerciaux : des betteraves plutôt que des parkings!

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :
bulletin.grandconseil@vd.ch

Texte déposé

Les centres commerciaux, surtout ceux qui sont implantés loin des centre-villes, nécessitent d'importants parkings. La surface au sol de ceux-ci pouvant parfois être aussi importante que celui du centre lui-même.

A l'heure où la protection des terres cultivables constitue un enjeu majeur, soutenu par l'ensemble de la classe politique, il nous semble pertinent de demander à tous les "consommateurs de surface" de faire un effort. Ainsi, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'adapter la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), en intégrant les principes suivants :

- Les nouvelles installations commerciales ou (groupe d'installations) à forte fréquentation respectent des densités minimales;
- Les parkings de ces installations se développent sur plusieurs niveaux ou en souterrain .

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE




(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire



Nom et prénom de l'auteur :

de Montmollin Martial

Signature :






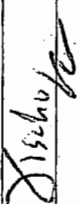


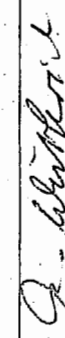
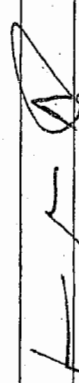
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2013

Heiden Catherine	Chappuis Laurent	Ehrwein Nihan Céline
Hensmermet Jacques	Cherbuin Amélie	Epars Olivier
Boothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Favez Jean-Michel
Wittinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Hubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Wahler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Willif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Willif Alexis	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Wendehausen Samuel	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Wirthoud Alexandre	Courdesse Régis	Glauser Alice
Wenzel Jean-Luc	Cretegnay Gérard	Glauser Nicolas
Wanc Mathieu	Cretegnay Laurence	Golaz Olivier
Wolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Wonnny Dominique-Richard	De Montmolin Martial	Grobéty Philippe
Worloz Frédéric	Debluè François	Grogny Frédéric
Wory Marc-André	Démétriades Alexandre	Guignard Pierre
Wrelaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Wrelaz François	Despot Fabienne	Hauray Jacques-André
Wiffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Veronique
Wiffat Michaël	Divoirne Didier	Induni Valérie
Wtera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Wthin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Wini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Wgloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Walay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2013

Kernen Olivier	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Payot François	Schwaar Valérie
Lachat Patricia 	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël 	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Mallefer Denis-Olivier 	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Probst Delphine	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Treboux Maurice
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Tschopp Jean 
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Uffer Filip
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Vallat Patrick
Melly Serge	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis 
Meyer Roxanne	Richard Claire	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Riesen Werner	Volet Pierre
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Roulet Catherine 	Weber-Jobé Monique
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Neiryck Jacques	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas 
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Nicolet Jacques	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre 	Züger Eric